



Fédération des clubs alpins français

Groupe Prévention - Sécurité

Référentiel

" Prévention – Sécurité "

Document publié à l'occasion
de l'Assemblée générale de la Fédération des clubs alpins
français
les 22 et 23 janvier 2000 à Chamonix

M-A-J mars 2001

Table des matières

I - INTRODUCTION.	
I a - Avant-propos.....	page 2
I b - Les principes directeurs	page 4
I c - Présentation du référentiel.....	page 5
T1 - L'iceberg des probabilités.....	page 6
II - LE SYSTEME DE PREVENTION.	page 9
T2 - Le Tripôle de la prévention	page 10
III - LA DEMARCHE DE L'ACTION DE PREVENTION.	page 11
III a - La démarche de prévention en temps réel.....	page 12
III b - La démarche de prévention en temps différé	page 13
IV - LE MANAGEMENT DE LA PREVENTION.	page 15
IV a - Le management par la Fédération des Clubs Alpains Français.....	page 15
IV b - Le management par les Comités de la Fédération	page 16
IV c - Le management par les Clubs Alpains Français.....	page 17
A1 - LE TRIPOLE DE LA PREVENTION.	Annexe 1
A2 - LE COMPTE RENDU D'INCIDENT OU D'ACCIDENT.	Annexe 2
A3 - LE GUIDE D'ANALYSE.	Annexe 3

I - INTRODUCTION

I a - Avant-propos.

⇒ Un phénomène culturel.

Parmi les comportements paradoxaux de notre société, nous en retiendrons un qui a une incidence directe sur nos pratiques de la montagne.

D'une part, il y a la recherche de sensations immédiates et multiples. Cette tendance est amplifiée par les récits et les images des exploits des plus grands sans qu'il soit fait mention en général du long apprentissage qui leur a été nécessaire. Elle conduit trop souvent à une pratique inconsciente, peu responsable, de la montagne qui reste un milieu exigeant, à aborder en connaissance des risques encourus.

D'autre part, la même société se scandalise à la vue des accidents par ailleurs largement médiatisés eux aussi. Le risque n'est plus toléré, il faut des assurances contre tout, ainsi que des responsables en cas de "pépin". C'est ainsi que devant la pression de l'opinion, les instances publiques sont amenées à multiplier réglementations et interdictions alors que la pratique de la montagne devrait être l'expression de la liberté assumée.

⇒ Une situation préoccupante.

La conjugaison d'un nombre croissant de personnes allant en montagne et du phénomène culturel rappelé ci-dessus, conduit à un nombre d'accidents allant croissant. Sur l'exercice 1997/1998, un peu plus d'une quarantaine de décès ont été à déplorer parmi les adhérents à la Fédération des Clubs Alpains Français. Certes, la grande majorité - de l'ordre de 80% - de ces accidents se sont produits à l'occasion de pratiques individuelles, non encadrées par le CAF. Certes, d'autres pratiques, à l'instar de la mer, génèrent aussi de nombreux accidents, même s'ils sont moins médiatisés. Cependant, la situation actuelle et son évolution interpelle notre Fédération.

⇒ Une volonté politique.

Le CAF a de tout temps eut le souci de la formation de ses membres et la maîtrise du risque a toujours sous-tendu cette formation. Mais devant le constat de l'augmentation du nombre des accidents, la Fédération a décidé d'entreprendre une action d'envergure visant à mettre en place et pérenniser un système de prévention cohérent. Il s'agit d'une authentique action

REFERENTIEL

culturelle, car **l'apprentissage de la maîtrise du risque** est autant une affaire de culture que de technique.

Un groupe de réflexion a été créé en mai 1998. Ce groupe a élaboré le présent référentiel.

⇒ Nécessité d'un système de prévention cohérent.

Pour répondre efficacement au défi posé il est nécessaire de mettre en place un dispositif qui "imprègne" c'est-à-dire qui concerne toute la Fédération, de son Président jusqu'à chaque adhérent.

Le **système de prévention** proposé devra à terme devenir un mode de fonctionnement habituel pour chacun d'entre nous. Il devra faire la preuve que la Fédération a une approche responsable du problème et qu'elle a, à ce titre, la vocation d'être un interlocuteur privilégié des instances publiques.

La démarche proposée se veut globale, elle comporte de fait plusieurs facettes étroitement corrélées :

- 1 - la formation accessible au plus grand nombre possible d'adhérents ;
- 2 - la compétence de l'encadrement ;
- 3 - l'émission de préconisations, remises à jour périodiquement, qu'elles soient d'ordre général (établissement de fiches de sorties, liste du matériel à emporter, difficulté attendue, etc...) ou plus spécifiques à la pratique d'une activité (port du casque en escalade, port de l'ARVA lors des sorties de montagne à ski ou en raquette...) ;
- 4 - l'exploitation des incidents et des accidents pour en tirer tous les enseignements possibles ;
- 5 - la communication sera l'outil indispensable pour atteindre chaque adhérent, qu'il soit pratiquant des activités au sein du Club ou non.

Ces différentes actions sont déjà de pratique courante au Club Alpin Français, reste maintenant à les structurer, les systématiser, les approfondir et les coordonner. Cela implique la mise en place d'un groupe de travail rassemblant les Responsables d'Activités pour les aspects techniques, le Responsable de la Formation pour l'intégration des mesures dans les cursus, le Responsable de la Communication ainsi que les différents animateurs "Prévention - Sécurité".

La démarche sera privilégiée au niveau du Club ; et ne seront communiqués à la Fédération que les éléments de portée générale méritant un traitement à ce niveau et une diffusion plus vaste des conclusions.

Ce référentiel vise plus particulièrement la manière de tirer les enseignements à partir des dysfonctionnements constatés (incidents et

accidents) afin de diffuser les préconisations nécessaires à l'ensemble des adhérents.

b - Les principes directeurs.

⇒ Les bases de la démarche.

L'objectif est d'inverser la tendance à l'augmentation des accidents. Le risque est inhérent à toute activité humaine, mais particulièrement présent dans l'exercice d'une activité sportive de plein air. L'homme retire d'ailleurs une grande satisfaction à la maîtrise de ce risque, ce qui peut aussi le conduire vers des comportements de défi. Pour maîtriser le risque, il faut apprendre à le connaître, à le détecter à tous les instants dans nos pratiques. Ce risque est en général potentiel et il faudra un événement souvent d'apparence anodin pour le déclencher ; d'où l'importance de la détection de ce potentiel et l'attention à nos comportements qui peuvent aggraver ou diminuer ce potentiel.

⇒ Comment y parvenir ?

Il ne suffit pas d'appliquer des règles toutes faites.

Il ne suffit pas de s'engager "aveuglément" sur un passage pour piétons lorsque le feu est vert pour traverser la route en toute sécurité.

Il faut acquérir un comportement responsable dans chacune de nos actions.

Cet apprentissage peut se faire dans des livres. C'est une approche intéressante, mais qui restera insuffisante car elle reste effectuée hors du contexte réel. Toutefois, forts de connaissances théoriques, nous confronterons cet enseignement aux conditions réelles de l'exercice de l'activité ; ceci constituera la base de la méthode.

Pour cela, il a été jugé que l'unité présentant les meilleures conditions de la réussite pour la mise en œuvre du référentiel, pourvue d'une matière d'étude suffisante et favorisant les échanges, autant que la circulation de l'information, était le Club. C'est à ce niveau que l'on trouve une unité de fonctionnement cohérente.

⇒ La prévention, une obligation de chacun - la culture de tous.

Les accidents sérieux, bien que trop nombreux, sont toutefois en nombre limité. Par contre, chacun s'est trouvé un jour ou l'autre devant une situation dont il a pu dire ensuite qu'il s'en était bien tiré, mais qu'il aurait suffi de peu de chose pour qu'il en fut tout autrement. Ces

REFERENTIEL

dysfonctionnements sont très fréquents et il est très instructif de comprendre comment on en est arrivé là !

Faire porter la responsabilité à une entité appelée hasard, relève en général d'une certaine paresse intellectuelle, alors que la recherche des causes permet d'enrichir notre expérience. Pour que l'expérience des uns profite à la collectivité, il s'agira d'organiser la réflexion, la collecte et la diffusion des enseignements à chacun des membres au sein du Club.

I c - Présentation du référentiel.

⇒ Définir une démarche de référence.

Ce référentiel est un document qui définit une démarche applicable en matière **d'apprentissage de la maîtrise du risque**.

Il s'intègre dans un cadre conceptuel décrit par le Système de Prévention au chapitre II, en référence au **Tripôle de la Prévention** publié en annexe n° 1.

Il propose à tous les acteurs les **outils** nécessaires à sa mise en œuvre. à savoir :

- le Compte Rendu d'Incident ou d'Accident (C.R.I.A.) permettant de conserver la mémoire des faits, en annexe 2 ;
- et le Guide d'Analyse dont l'utilisation permet de bâtir l'arbre des causes, en annexe 3.

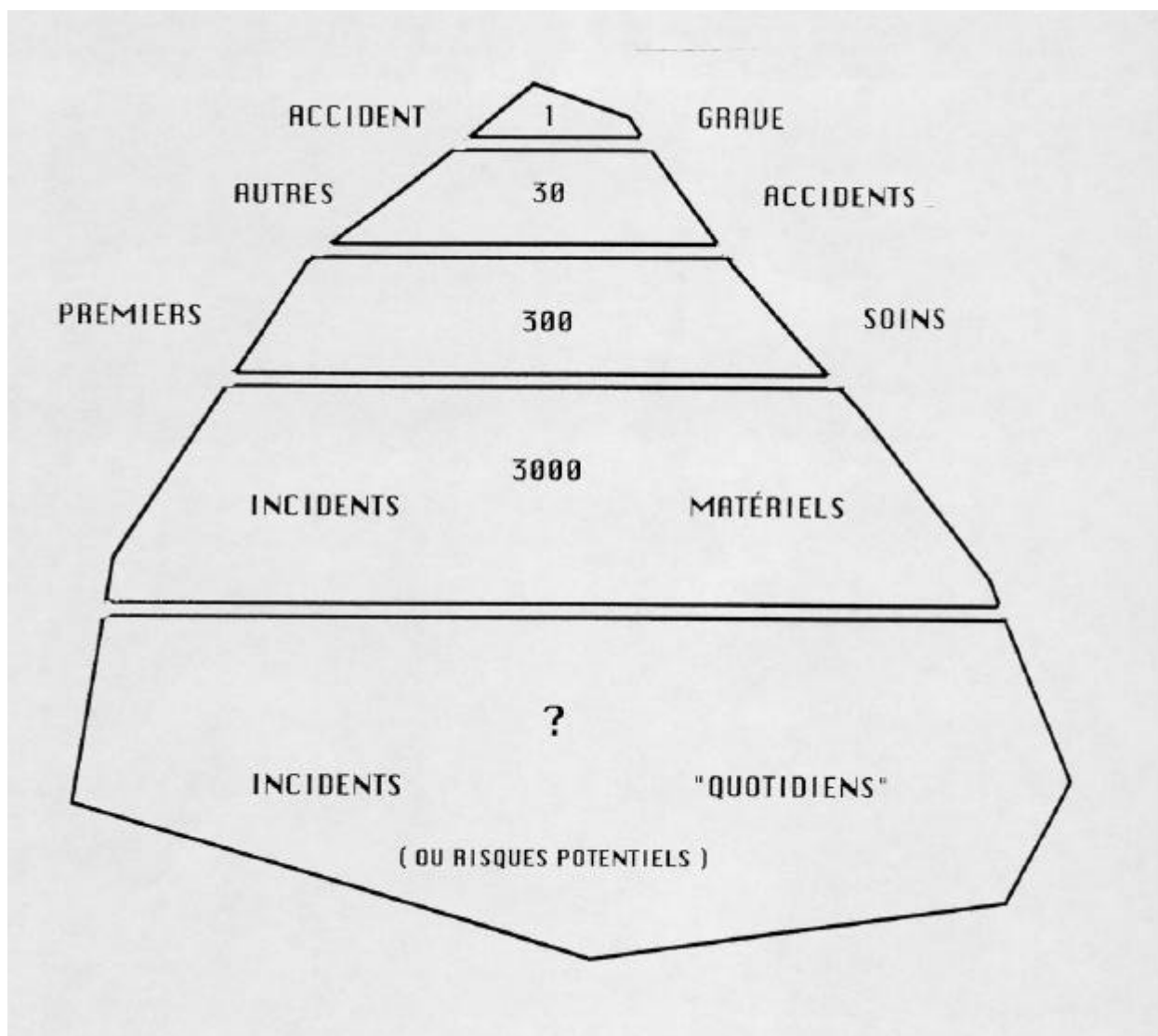
Le référentiel doit rester un document de travail, vivant et évoluant à la lumière des résultats obtenus et impliquant une très large participation de tous les Cafistes.

⇒ Introduction à l'Iceberg des probabilités. (*voir schéma page suivante*).

Contrairement à une idée reçue, la montagne n'est pas particulièrement "meurtrière" ou dangereuse, mais en chacune de nos actions germent les causes latentes d'un accident **potentiel**, dont heureusement la gravité est inversement proportionnelle à son degré d'occurrence.

C'est à partir de ce constat que nous avons choisis de procéder à une prospection plus systématique de ces causes latentes, au travers du relevé des incidents.

L'ICEBERG DES PROBABILITES



Pour un accident grave ou mortel, on constate :

- 30 autres accidents déclarés ;
- 300 interventions de "premiers soins" ;
- 3.000 incidents matériels ;
- et combien d'incidents quotidiens ?

REFERENTIEL

⇒ Description des outils.

L'objectif de la démarche est la maîtrise du risque. Ceci suppose en premier lieu la reconnaissance de ce risque. Une fois celui-ci reconnu, on s'efforcera de le supprimer quand cela est possible ; le plus souvent on prendra des mesures qui viseront à le minimiser. Le risque zéro n'existe effectivement pas dans les activités de montagne - comme pratiquement dans toutes les activités humaines.

Pour identifier le risque et les mesures à prendre pour le maîtriser, la meilleure méthode est la réflexion à partir de faits qui se sont produits, ou autrement dit : "tirer les leçons de l'expérience".

Le schéma de la démarche peut être représenté de la façon suivante :

Activités ⇒⇒ **Incidents** ⇒⇒ **Analyse** ⇒⇒ **Action Corrective et Préventive.**

On s'intéressera à tous les incidents ou dysfonctionnements, autant qu'aux accidents.

Ceci suppose au préalable de vaincre un réflexe très humain qui engendre de fortes réticences à relater ce qui pourrait apparaître comme une faute personnelle. Il y a là, un travail psychologique à effectuer en profondeur pour que chaque membre du club soit persuadé qu'il ne s'agit pas de pointer du doigt ses erreurs éventuelles, mais de recueillir des enseignements profitables à tous.

Ces analyses resteront la propriété du Club, la discrétion sera de rigueur, seules les informations à des fins statistiques peut être communiquées à la Fédération, ainsi que les propositions d'actions correctives ou préventives retenues.

Dans ces conditions, les deux outils proposés par la commission [Prévention - Sécurité] dans le cadre de la présente démarche sont :

- un formulaire, le **Compte Rendu d'Incidents ou d'Accidents** (C.R.I.A. - annexe 2).

Sa finalité est de consigner simplement les éléments significatifs de l'événement. En aucun cas il peut se confondre avec une éventuelle déclaration à l'assurance qui constitue une démarche fondamentalement différente.

REFERENTIEL

- un **Guide d'analyse** (annexe 3).

Un événement critique ne pouvant que très rarement être attribué au hasard, il s'agit plus habituellement d'un enchaînement de dysfonctionnements, qui souvent, pris individuellement, ont pu sembler anodins. Il faudra donc reconstituer cette chaîne afin de bâtir l'arbre des causes.

Une fois cette démarche effectuée, les conséquences pourront être tirées au niveau du Club, soit qu'il s'agisse d'une simple information à communiquer, soit qu'elle nécessite la prise de recommandations ou l'établissement de règles.

Dans les cas où la portée de la mesure s'avère plus générale, par exemple un matériel dont les conditions d'utilisation peuvent représenter un danger, les éléments d'information seront communiqués au niveau de la Fédération.